



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	15	6

**OBJET : 27-1 - ANCIENS
COMBATTANTS - BUDGET PRIMITIF
2019 - ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DES
COMBATTANTS, PRISONNIERS DE
GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE
TUNISIE MAROC DES ALPES-
MARITIMES - AFFECTATION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

240149

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 1,8 JUIL. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 1,8 JUIL. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
/ Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
Mme Marine VALLEE à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Audouin RAMBAUD, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

27-1 - ANCIENS COMBATTANTS - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE TUNISIE MAROC DES ALPES-MARITIMES - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'association Départementale des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'ALGERIE - TUNISIE- MAROC des ALPES-MARITIMES a rendu son dossier de demande de subvention après la fin de la procédure d'attribution des subventions au Budget Primitif 2019.

Depuis plusieurs années la Commune soutient cette association en octroyant une subvention annuelle de fonctionnement.

Il est proposé exceptionnellement aujourd'hui d'affecter une subvention, pour l'année 2019 de 500 €.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 500 euros à l'Association départementale des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants D'Algérie – Tunisie - Maroc des Alpes-Maritimes ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.27-1 - ANCIENS COMBATTANTS - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS
D'ALGERIE TUNISIE MAROC DES ALPES-MARITIMES - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte : 18/07/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 18/07/2019

Numéro de l'acte : lmc1731785 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-lmc1731785-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions